

COLLECTIF DOCTORAL POUR LA DIVERSITÉ DE LA RECHERCHE

Retrouvez le bilan du mandat de nos élu.e.s sur notre site !
doctoratp4.hypotheses.org

1. ORIENTATIONS GÉNÉRALES

NOUS NOUS ENGAGEONS À :

1.1. Promouvoir et défendre une université qui remplit sa mission de service public, qui contribue à l’instruction des citoyen.ne.s et à l’apprentissage de l’esprit scientifique et critique, tant sur le plan de l’organisation, de la diffusion et de la valorisation de la recherche que sur celui de l’enseignement, où un rôle important est confié aux doctorant.e.s., notamment dans le premier cycle.

1.2. Formation des doctorant.e.s

1.2.a. Poursuivre le travail de diffusion des informations relatives aux formations doctorales proposées par les composantes de notre université. Le travail de recension ayant été fait, nous demandons la création d’un portail intégré au futur site internet.

1.2.b. L’organisation de formations de culture juridique générale sur l’enseignement supérieur, les droits et obligations des enseignant.e.s-chercheur.se.s en matière d’expression publique, de droit d’auteur, de plagiat, de réutilisation des données publiques et privées, d’utilisation de logiciels de traitement de ces données, d’obligations de service... etc. **De manière plus générale, nous demandons l’adaptation effective des contenus de formation aux champs et aux disciplines auxquels ils s’adressent** et l’organisation de séances à des horaires compatibles avec les emplois du temps des doctorant.e.s salarié.e.s, dans le sillage des essais conduits par l’Institut de formation doctorale.

1.3. L’adoption d’une charte des thèses prenant en compte les spécificités des études doctorales dans les divers champs et disciplines portées par les ED au sein du Collège doctoral de Sorbonne Université, notamment en ce qui concerne : la durée des thèses, la souplesse dans l’organisation du calendrier des formations jugées nécessaires, souvent évolutif et donc peu prévisible en humanités...

1.4. Mener à bien son doctorat dans des conditions justes et équitables

1.4.a À l’heure actuelle, une majorité de doctorant.e.s en LLSHS ne bénéficie pas d’allocation de recherche : l’université doit assurer l’égalité de traitement entre doctorant.e.s en tenant compte de la diversité des situations et des profils. Les doctorant.e.s non contractuel.le.s doivent être intégré.e.s et accueilli.e.s au même titre que leurs camarades financé.e.s dans les équipes de recherche, puisque leurs travaux alimentent tout autant la recherche.

1.4.b Demander l’augmentation du nombre de financements doctoraux proposés par l’université, afin que l’exigence formulée par l’institution sur l’abaissement de la durée des études doctorales soit mise en adéquation avec les moyens qu’elle offre pour s’y conformer. Nous défendons aussi la possibilité pour les doctorant.e.s salarié.e.s de poursuivre une thèse sur une durée plus longue.

1.5. Contribuer à la visibilité de la recherche à Sorbonne Université en soutenant l’organisation par les associations doctorales d’événements scientifiques et de cohésion permettant la mise en valeur des travaux des doctorant.e.s (Sorbonne Actuelle, Fête de la Science...)

1.6. Poursuivre la mise à jour du *Guide des doctorant.e.s en humanités* par la récolte et la publication de retours d’expériences permettant de documenter les situations individuelles, parfois atypiques.

1.7. L’association des élu.e.s aux diverses réunions de rentrée organisées pour les doctorant.e.s de première année, afin qu’ils/elles puissent se faire connaître et présenter les actions que mènent les associations dont ils/elles sont membres.

2. PARTICIPATION DES DOCTORANT.E.S À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

NOUS ŒUVRERONS POUR :

2.1. La mensualisation du traitement des enseignant.e.s-vacataires, dont un grand nombre sont des jeunes chercheur.se.s précaires, doctorant.e.s et docteur.e.s ;

2.2. L'exemption des frais de scolarité pour tou.te.s les doctorant.e.s, dans la mesure où leur travail de recherche est mené au bénéfice et porté au crédit de leur Université d'inscription. Par ailleurs, les doctorant.e.s lauréat.e.s d'un concours de l'enseignement du second degré et/ou professeurs titulaires, présents en très grand nombre dans les équipes de la faculté des Lettres, doivent accepter une baisse de revenu sensible pour pouvoir enseigner à l'université. Nous saluons les démarches entreprises dans ce domaine pour qu'un reclassement d'échelon soit opéré pour rattraper le retard dans l'avancement.

2.3. La reconnaissance et la comptabilisation dans le temps de service des formations dispensées par les doctorant.e.s à leurs pairs dans le cadre des politiques de formation conduites par les écoles doctorales et les laboratoires de recherche.

2.4. Que les jeunes docteur.e.s puissent bénéficier d'un accès aux bibliothèques et ressources matérielles et électroniques auxquelles ils avaient accès en tant que doctorant.e.s. Nous estimons que l'Université a un devoir moral envers les doctorant.e.s qu'elle forme jusqu'à la stabilisation de leur situation. Les laboratoires ou écoles doctorales pourraient à cette fin délivrer une carte donnant accès aux ressources ci-dessus mentionnées.

NOUS SOUTENONS :

2.3. L'augmentation du nombre de postes d'enseignant.e.s-chercheur.se.s titulaires et contractuel.le.s, afin de proposer un taux d'encadrement correct des étudiants en licence, dont les effectifs augmentent constamment. La baisse du nombre moyen d'étudiant.e.s par groupes de TD (dépassant parfois les 50 par TD dans certaines disciplines !) nous semble une des conditions absolue de possibilité de l'augmentation du taux de réussite en licence, notamment en L1.

2.4. L'ouverture de l'Enseignement supérieur à tous.les bacheliers.ères qui le souhaitent, dans des conditions favorables à leur réussite et tenant compte des prérequis des filières où ils se présentent. Pour les bacheliers.ères issu.e.s des voies technologiques et professionnelles, nous demandons la mise en place d'une année préparatoire à la licence 1.

3. VIE DOCTORALE AU SEIN DE LA NOUVELLE UNIVERSITÉ

3.1. Nous souhaitons la création et l'aménagement de lieux dédiés aux doctorant.e.s plus nombreux et plus vastes sur tous les sites accueillant des unités de recherche de Sorbonne Université. Ils devraient en outre être équipés en matériel informatique et d'impression, offrir des espaces de travail et de convivialité, être accessibles dans une large amplitude horaire, week-ends compris, afin que les doctorant.e.s salarié.e.s et les jeunes chercheur.se.s issu.e.s de l'Université puissent en bénéficier.

3.2. Nous souhaitons que les messages des associations doctorales puissent être transmis sur les listes de diffusions des doctorant.e.s, afin de faciliter la communication entre les différents champs et disciplines et l'organisation d'événements communs.